ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 26833

Texte de la question

M. Jean-Pierre Allossery attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, chargée de la réussite éducative, sur le sujet de la politique jeunesse. En effet, le Gouvernement en a fait un engagement fort en la rendant prioritaire. Pour cela, le 21 février 2013, le comité interministériel de la jeunesse était installé sous la présidence de M. le Premier ministre et coordonné par Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. Cette instance de pilotage est le signe fort d'une politique ambitieuse et innovante capable de créer une véritable armature de soutien en faveur de l'ensemble des jeunes. À travers cette structuration, une politique de droit commun accessible à tous pourra enfin voir le jour. Ainsi, 13 chantiers prioritaires déclinés en 47 mesures concrètes ont été définis. Il souhaite connaître les suites données à l'action "le service civique, une solution pour les jeunes décrocheurs" qu'elle a la charge de mettre en oeuvre dans le cadre de ce comité interministériel.

Texte de la réponse

Chaque année, 140 000 jeunes en moyenne quittent le système éducatif sans avoir obtenu un diplôme de niveau IV ou V, c'est-à-dire un baccalauréat, un CAP ou un BEP. Cette situation de décrochage scolaire est, pour les jeunes concernés, source de difficultés sociales et économiques majeures. Parmi les 47 mesures inscrites dans le plan d'action pour la jeunesse adopté lors du comité interministériel de la jeunesse du 21 février 2013, plusieurs mesures ont été retenues afin de promouvoir la réussite de tous les jeunes en luttant contre le décrochage scolaire, qui constitue l'un des tous premiers chantiers prioritaires du plan. Le service civique figure au rang des solutions proposées aux jeunes décrocheurs. A ce titre, 3 000 jeunes décrocheurs devaient être intégrés dans le dispositif du service civique en 2013. Dans le cadre d'un partenariat noué entre l'agence nationale du service civique et l'éducation nationale, des formules combinées service civique et formation en établissement scolaire permettent à des jeunes décrocheurs d'acquérir une expérience professionnelle dans le cadre d'une mission d'intérêt général, tout en construisant un projet de formation.

Données clés

Auteur : M. Jean-Pierre Allossery
Circonscription : Nord (15e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 26833
Rubrique : Jeunes
Ministère interrogé : Réussite éducative
Ministère attributaire : Réussite éducative

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 19 novembre 2013
Question publiée au JO le : 21 mai 2013, page 5253

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE26833

Réponse publiée au JO le : 3 décembre 2013, page 12725